



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 8 :
RENOUVELLEMENT DE
L'ADHÉSION AU RÉSEAU
FRANCOPHONE VILLE
AMIES DES AÎNÉS (VADA)

Séance Ordinaire du 7 mai 2024

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 30 avril 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 mai 2024.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Michel MENJUCQ, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 24

Absents : 2

Excusés : 9

Excusés avec procuration : Bruno QUERE (à Philippe FARGEON), Armelle ABAZIOU BARTHELEMY (à Alain GERARD), Daniel BALLA (à Jean-Georges MICOL), Guillaume ALEXANDRE (à Sandrine JOVENE), Géraldine AUDEBERT (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Emmanuelle ANGELINI), Grégoire REYDIT (à Bérengère DUPIN), Jonathan VANDENHOVE (à Françoise COSSECQ), Julie-Anne BROUSSIN (à Mathilde FERCHAUD).

Absents : M. Jean-Jacques HERMENCE, M. Maxime JOYEZ.

Secrétaire : Benjamin DUGERS

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2024

DOSSIER N° 8 : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE VILLE AMIES DES AÎNÉS (VADA)

RAPPORTEUR : Nathalie SOARES

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes :

- La lutte contre l'âgisme,
- Le sentiment d'appartenance au territoire des habitants,
- La mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Le RFVAA est donc une ressource pour les villes. Il valorise les actions mises en place par les adhérents. Par le biais du fonds d'appui des territoires, en 2023, le CCAS du Bouscat a pu bénéficier d'une subvention de 30 122 € pour le projet participatif « jardin des utopies » réalisé avec et pour les seniors Bouscatais.

VU les éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de continuer à participer à cette dynamique et de renouveler l'adhésion au RFVAA,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER l'adhésion de la Ville du Bouscat au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS) pour l'année 2024,

Article 2 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion 2024 et à verser la cotisation correspondante, soit la somme de 600 €,

Article 3 : DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
33 voix POUR

Fait et délibéré le 7 mai 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Benjamin DUGERS



BAREME DES COTISATIONS 2024

Tranches	Montant des cotisations 2024
Communes ou territoires de moins de 5 000 habitants	130,00 €
Communes ou territoires de 5 000 habitants à 20 000 habitants	350,00 €
Communes ou territoires de 20 001 habitants à 50 000 habitants	600,00 €
Communes ou territoires de 50 001 à 100 000 habitants	1 000,00 €
Communes ou territoires de 100 001 à 300 000 habitants	1 500,00 €
Communes ou territoires de 300 001 à 500 000 habitants	2 300,00 €
Communes ou territoires de 500 001 à 1 000 000 habitants	2 900,00 €
Communes ou territoires de 1 000 001 à 2 000 000 habitants	3 700,00 €
Communes ou territoires de 2 000 001 à 10 000 000 habitants	4 500,00 €
Communes ou territoires de plus de 10 000 000 habitants	9 000,00 €
Membres associés à titre individuel	30,00 €
Organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation régionale	330,00 €
Associations ou organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation nationale	550,00 €
Organismes privés à vocation nationale	1 900,00 €

